

Juillet 2023

Synthèse

**Pour une
politique de
lutte contre les
feux de forêt à
la hauteur de
l'urgence !**

Juillet 2023

**Pour une
politique de
lutte contre les
feux de forêt à
la hauteur de
l'urgence !**



Introduction

L'été 2022 aura vu la destruction de plus de 71 000 hectares de forêts et de végétation, selon l'Office national des forêts (ONF), ce qui en fait le deuxième pire été du ^{xxi}^e siècle en France, après celui de 2003. Plus de 48 000 personnes ont dû être évacuées, soit la plus grande évacuation civile du pays depuis la Seconde Guerre mondiale. Des pompiers de l'ensemble du territoire ont été engagés, appuyés par des renforts allemands, roumains et polonais, ainsi que des avions bombardiers d'eau grecs et italiens. L'impact financier de ces sinistres se chiffre en dizaine de millions d'euros, entre les dégâts occasionnés à la faune, à la flore et aux habitations, les pertes de revenus du tourisme, les coûts d'interventions des différents moyens terrestres et aériens, et le remplacement des engins hors d'usage (cassés ou usés).

2022 aura également été l'année marquant l'élargissement des zones victimes des feux de forêt, avec de nouvelles régions touchées, comme le Jura, l'Isère, la Bretagne, les Vosges et les Pays de la Loire.

Depuis de nombreuses années, les bilans des surfaces brûlées répertorient d'autres surfaces que les milieux purement forestiers. Ils intègrent désormais les surfaces de végétation telles les landes, maquis et garrigues, constitutifs du milieu naturel, les réserves de biodiversité et les aménagements humains. Les surfaces agricoles brûlées sont ainsi incluses dans ces bilans.

En 2007 déjà, nous tirions la sonnette d'alarme dans le document « Pour une politique nationale de protection contre les incendies de forêt », en exigeant notamment un pilotage assumé par l'État, une augmentation massive des moyens dédiés à la prévention, à la lutte contre les incendies de forêt et à l'entretien des massifs forestiers. Quinze ans plus tard, nous ne pouvons que constater que nous avons raison d'alerter.

Le GIEC alerte depuis des années, en indiquant qu'un des impacts majeurs du réchauffement climatique serait la multiplication et l'amplification des feux de forêt, qui à leur tour participent à l'aggravation du réchauffement climatique, par les millions de tonnes d'équivalents CO₂ (MteqCO₂) rejetés dans l'atmosphère. Ainsi, en 2022, les seuls incendies français ont rejeté plus de **4,5 MteqCO₂**¹. En comparaison, la baisse des émissions territoriales de la France entre 2021 et 2022 est d'environ **10 MteqCO₂**².

Avec près de 17 millions d'hectares de forêts, la France métropolitaine se situe au quatrième rang de l'Union européenne après la Suède, la Finlande et l'Espagne. Très diversifiées en essences, ces forêts sont constituées de feuillus et d'un large éventail de résineux des climats tempérés atlantique et continental, montagnards et méditerranéens. Les forêts métropolitaines occupent 30 % du territoire.

On constate, dans les bilans réalisés, que seuls 5 % de ces feux environ (dont 90 % sont d'origine humaine) sont responsables de 75 % des surfaces brûlées. C'est-à-dire qu'une majorité de feux sont circonscrits assez rapidement et font relativement peu de dégâts, alors que les 5 % qui résistent à ces interventions rapides se transforment en incendies majeurs, voire en « mégafeux » (appelés aussi « feux extrêmes »).

1 D'après les scientifiques de la mission européenne Copernicus-ECMWF

2 <https://www.aefinfo.fr/depeche/692555>

Introduction

La protection de la forêt (dont la protection contre les incendies), reconnue d'intérêt général, est régie par le Code forestier et incombe à l'État. Dans les faits, ce sont différents services ministériels (en particulier du ministère de l'Agriculture, avec les DDTM¹ et les Draaf²) et leurs personnels forestiers, en perte constante d'effectifs et de qualifications depuis des années, qui assurent le pilotage des plans de DFCI³ au niveau départemental et interdépartemental, en lien avec les préfet·es.

Ils les mettent en applications avec différents établissements publics qui ont chacun leur rôle spécifique, en particulier :

- L'Office national des forêts (ONF) est chargé de l'ensemble de la forêt publique, dont le renouvellement des forêts, la préservation des milieux naturels et de la biodiversité et l'accueil du public. S'y ajoutent d'importantes missions de protection des forêts contre les incendies, notamment en termes de sylviculture préventive, de maîtrise d'œuvre des aménagements et équipements de DFCI, de surveillance, de recherche forestière et de contrôles par ses agent·es assermenté·es. Son effectif est passé de 15 000 agent·es à 8 000 en moins de quarante ans (cinq cents suppressions de postes prévues d'ici à 2025).
- Météo France : service public officiel de la météorologie et de la climatologie, sa compétence est essentielle en matière de prévision du risque « feux de forêts » et du suivi du changement climatique, à l'échelle nationale comme départementale. Ses prévisionnistes sont en lien direct et constant avec les préfet·es. En quinze ans, un tiers des effectifs a été supprimé (soit 1 200 postes), dont de nombreux·ses prévisionnistes et technicien·nes.
- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont des établissements publics gérant les sapeurs-pompiers à l'échelle départementale, en dehors de Paris et de Marseille. Ils sont chargés des missions suivantes : prévention et évaluation des risques de sécurité civile ; préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours ; protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ; secours et soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation. Sont déploré·es un manque significatif d'agent·es formé·es pour la spécialité « feux de forêt », le retrait depuis 2006 d'environ mille camions-citernes feux de forêt (CFF) et la tendance visible à une augmentation des délais d'intervention.
- À ces structures essentielles, il faut ajouter le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et ses implantations régionales, les chambres d'agriculture, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et les différents laboratoires universitaires de recherche intervenant dans ce domaine.

Tou·tes ces acteur·ices travaillent en lien étroit avec les collectivités régionales, départementales, communales et intercommunales.

D'une manière générale, on constate une baisse massive des moyens (à l'image du reste des services publics), ce qui n'est évidemment pas sans conséquences sur les réponses face aux sinistres. Ainsi, à titre d'exemple, **trois Canadair CL-415** (âge moyen supérieur à 21 ans⁴) étaient cloués au sol pendant une grande partie de l'été pour cause de maintenance, rendant indispensable l'envoi de renforts italiens et grecs.

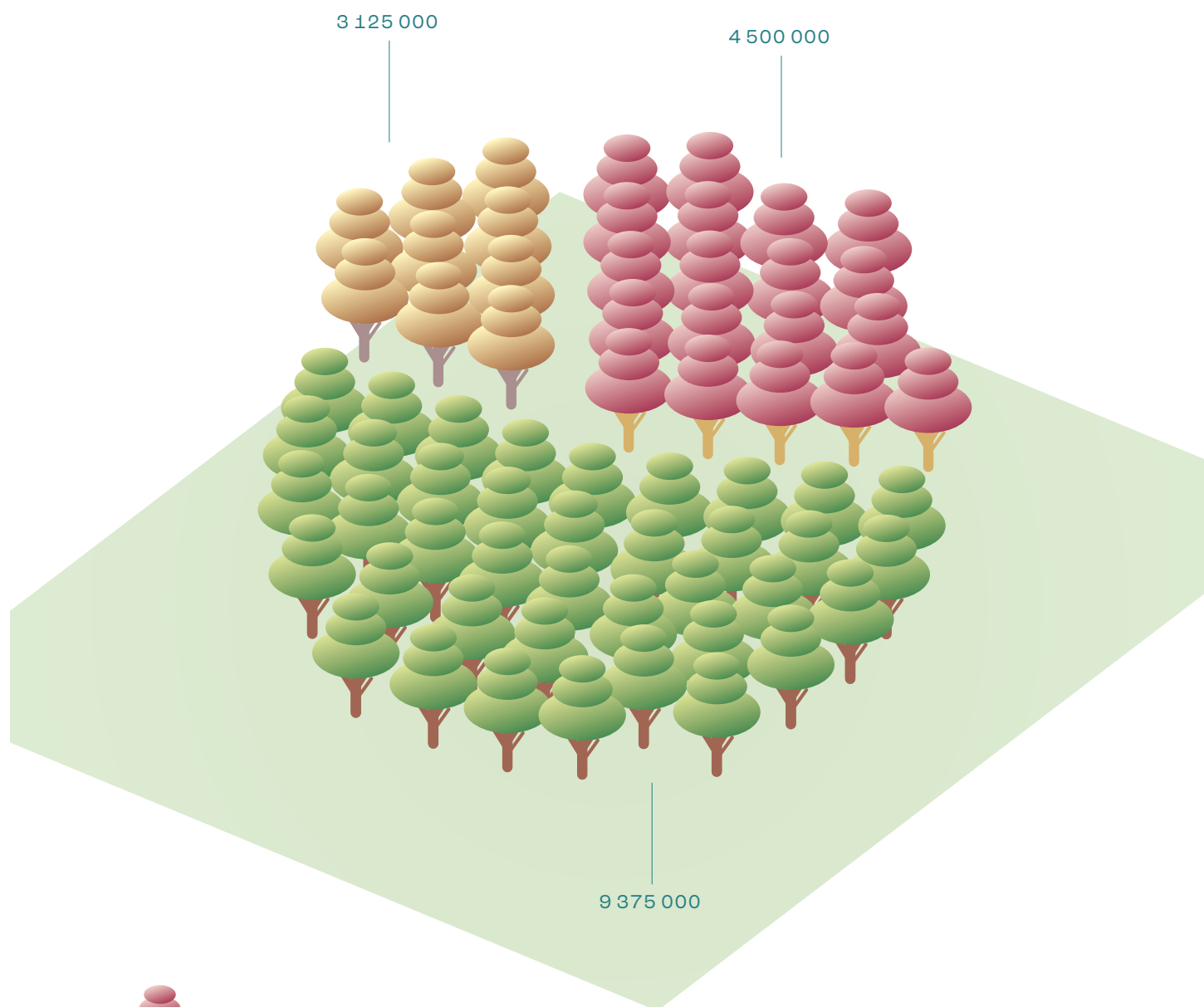
1 Direction départementale des territoires et de la mer

2 Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

3 Défense des forêts contre les incendies.

4 <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/incendies-la-france-confrontee-au-vieillessement-de-sa-flotte-aerienne-1339535>

Répartition des forêts (en hectares)



Publiques



Privées (détenues par 10 % des propriétaires)



Privées (reste des propriétaires)



Pour faire face aux prochaines années, qui s'annoncent de plus en plus en chaudes avec des ressources en eau toujours plus limitées du fait du réchauffement climatique, il est nécessaire de prendre des mesures fortes, à la hauteur des enjeux environnementaux et sociaux actuels. Cela passe par la mise en œuvre d'une stratégie nationale et territoriale cohérente et efficace marquée par :

- une collaboration étroite entre les ministères, les différents niveaux de collectivités territoriales, le monde agricole et forestier ;
- l'adaptation territoriale de cette politique au niveau départemental et régional ;
- le financement par l'État à travers un fonds public dédié et l'autorité de gestion des fonds européens ;
- l'évolution législative et réglementaire permettant l'application facilitée des obligations légales de débroussaillage ;
- l'intégration de cette stratégie dans toutes politiques visant à aménager le territoire.

À terme, il s'agit également d'entreprendre une réelle réflexion sur l'état de la filière bois française et sur la gestion des massifs forestiers, publics et privés.

Le renforcement massif des acteurs publics pour la prévention et la prévision

Parce qu'il est toujours plus simple (et moins coûteux pour la collectivité) de prévenir que de guérir, l'anticipation des risques et la mise en place d'actions préventives doivent être une priorité.

À l'heure de l'urgence climatique, il n'est pas concevable que les moyens attribués aux services qui sont en première ligne dépendent uniquement de contraintes budgétaires, et que le nombre d'agent-es soit en constante diminution. La CGT demande que soient attribués aux services forestiers des ministères¹ les effectifs et les qualifications susceptibles de leur permettre d'assurer véritablement leurs missions.

L'ONF doit retrouver des effectifs statutaires et des moyens, afin d'être l'outil public au service de la forêt publique et de la protection du milieu naturel. Cet établissement public est indispensable pour mettre en œuvre les outils d'une gestion sylvicole préventive, pour assurer la maîtrise d'œuvre technique en matière de DFCL, pour exercer les missions de surveillance et de contrôle par des agent-es assermenté-es avec leurs collègues d'autres services, pour répondre aux obligations de débroussaillage (en lien avec les maires des communes concernées) et de l'emploi du feu ainsi que de pédagogie envers le grand public.

L'anticipation de l'urgence climatique et de ses impacts à l'échelle nationale ou bien locale est également fondamentale pour prévenir les risques d'incendies. Les événements cli-

1 DDT et Draaf



matiques extrêmes (sécheresse, canicule, pluies diluviennes, etc.) vont être de plus en plus fréquents. Il est donc indispensable de renforcer les moyens de Météo France (bien au-delà des dix-sept équivalents temps plein créés suite aux incendies de 2022), afin de retrouver un maillage territorial suffisamment fin.

Ce suivi des impacts locaux doit être mené en lien étroit avec les technicien·nes de l'ONF, qui suivent l'évolution et la fragilisation de la végétation (les canicules et le manque d'eau fragilisent énormément les arbres, les rendant bien plus vulnérables aux parasites et aux maladies). Ce suivi n'est assuré que de manière très parcellaire, les agent·es n'étant actuellement tout simplement pas assez nombreux·ses pour le mettre en œuvre sur un territoire.

La nouvelle donne climatique devra nécessairement conduire à mieux faire respecter et à redéfinir les politiques d'aménagement et d'urbanisme : distance entre habitations et forêts, plantation de feuillus en limite de forêts, réévaluation des stratégies de coupe-feu (plus larges, plus nombreux et dotés d'un statut juridique clair)...

Lutter : renforcer et développer les moyens des sapeurs-pompiers et de la Sécurité civile

Les moyens humains et matériels des SDIS et de la Sécurité civile doivent être augmentés. Le nombre de camions-citernes feux de forêt disponibles dans le pays (un tiers des engins du SDIS 33 ont été mis hors service durant l'été 2022), en particulier dans les zones jusque-là épargnées par les feux de forêts, comme la Bretagne ou le Jura, doit être revu à la hausse.

Les sapeurs-pompiers volontaires doivent pouvoir être facilement libérables par leurs employeurs en cas de sinistre majeur et ne pas être obligé·es de prendre des jours de congé pour assumer ces missions d'intérêt public. De plus, les campagnes des « professionnel·les » doivent être considérées comme du temps de travail au même titre que leurs autres missions, et non pas prises sur leurs congés.

Le renouvellement et le renforcement de la flotte aérienne de Canadair (c'est-à-dire des avions capables de se ravitailler directement sur des plans d'eau ou sur la mer) doivent être actés rapidement afin qu'elle soit opérationnelle le plus vite possible. De même, la création d'une deuxième base aérienne de la Sécurité civile en charge de la partie ouest du pays doit être rapidement mise en œuvre, afin de réduire les temps de trajet et les délais d'interventions pour les avions bombardiers d'eau.

Les équipements des sapeurs-pompiers doivent être modernisés. La CGT Thales propose que les solutions techniques développées à la base pour le secteur militaire soient utilisées pour un usage civil, notamment dans la lutte contre les feux de forêt : exosquelettes adaptés aux sapeurs-pompiers, amélioration du franchissement des obstacles pour les véhicules de lutte, caméras infrarouges, identification automatique des points chauds, réseaux de communication relayés par drones, cartographie satellitaire et outils de coordination des équipes...

Enfin, lancer la réflexion sur la conception et la production d'un avion bombardier d'eau en France fait sens au vu des besoins actuels. Nous disposons, en particulier avec Airbus, de toutes les compétences pour en assurer la construction et la maintenance. Cela nous permettrait de ne plus dépendre d'un seul constructeur qui se situe au Canada, et qui, à ce jour, ne produit rien.



Travailler au renouveau d'une filière bois-forêt à la hauteur des besoins et des enjeux environnementaux

Il est nécessaire de donner à la filière forêt-bois les moyens de son développement. Les travaux de recherche sur les stratégies d'adaptation des forêts au changement climatique nécessitent un effort financier conséquent. La forêt a besoin d'une politique sur le long terme avec des dotations financières pérennes, nécessitant un fond stratégique pour financer son développement et la recherche.

Les enjeux de la filière forêt-bois relèvent de l'intérêt national et des missions de service public. Une politique forestière nationale doit promouvoir quatre types de missions :

- la préservation de l'espace naturel contre les incendies, permettant un maintien de la biodiversité et des habitats ;
- l'exploitation des forêts et leur entretien, en créant des emplois qualifiés rémunérant les savoir-faire et les compétences ;
- la valorisation de la transformation et de l'utilisation du bois :
 - l'axe écologique, pour préserver la biodiversité, sans monoculture ou coupe rase,
 - l'axe « filière », en poussant à la relocalisation des filières de transformation ;
- la préservation de la qualité paysagère des milieux naturels et un développement d'une haute qualité d'accueil du public, en sécurité, dans ces espaces.

Préserver la forêt en tant que bien commun : vers un pôle public de la forêt et des massifs naturels

L'éclatement des responsabilités et des moyens entre une multitude de structures dépendant de différents ministères ou établissements publics, ainsi que l'externalisation ou la privatisation d'un certain nombre de missions, compliquent fortement la mise en place d'une stratégie efficace de lutte contre les feux de forêt et d'une vision à long terme. La CGT propose la création d'un pôle public de la forêt, regroupant toutes les composantes étatiques concernées par cette thématique, ainsi que l'ONF, permettant la maîtrise publique des forêts et autres espaces naturels, pour préserver notre bien commun et la biodiversité. Ce pôle public peut contribuer à la généralisation de la mise en régie de l'ensemble de cette activité économique et sociale.

Pour aller plus loin

le rapport complet sur cette question est disponible sur [notre site internet](#) ou en flashant le QR code suivant :

